



**Communiqué de Presse
du Greffe municipal de la Commune chef-lieu
de l'arrondissement de l'Ouest lausannois**

Renens, le 24 janvier 2022

Listes pour l'élection au Grand Conseil du dimanche 20 mars 2022

Le délai pour le dépôt des listes pour l'élection au Grand Conseil était fixé au lundi 24 janvier 2022 à 12h. Le Greffe municipal de la Commune chef-lieu de l'arrondissement de l'Ouest lausannois a constaté que neuf listes ont été déposées, pour un total de 108 candidats.

1. **Parti socialiste de l'Ouest lausannois** (apparentée aux listes 3 et 9)
2. **Vert'libéraux**
3. **POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT – Fourmi Rouge** (apparentée aux listes 1 et 9)
4. **Union Démocratique du Centre – Union Démocratique Fédérale**
(apparentée aux listes 7 et 8)
5. **Alliance des Libertés**
6. **Parti Evangélique Vaud**
7. **Le Centre – Les Libres** (apparentée aux listes 4 et 8)
8. **PLR.Les Libéraux-Radicaux** (apparentée aux listes 4 et 7)
9. **Les Vert.e.s de l'Ouest lausannois** (apparentée aux listes 1 et 3)

Le Greffe municipal va procéder dès à présent au contrôle des listes. Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les listes doivent être signées par dix électeurs domiciliés dans l'arrondissement ou le sous-arrondissement. Par ailleurs, les candidats doivent avoir leur domicile politique dans l'arrondissement ou le sous-arrondissement au plus tard à l'échéance du dépôt des listes (art. 59 LEDP). Dans le cas où un défaut est relevé, un délai est accordé dans le but de le supprimer, sans quoi la liste sera déclarée nulle (art. 64 LEDP). Une communication sera ensuite diffusée avec les listes définitives.

Renseignements :

Michel Veyre

*Secrétaire municipale de la Commune de Renens
021 632 71 01*